

# MSDS simulube SL06

Blasolube 590

## Dear simalube Customer,

EN

We hereby confirm that the automatic lubricators simulube and simulube multipoint with the designation SLO6 are filled with Blasolube 590 lubricant. The Material Safety Data Sheet (MSDS) for this lubricant is provided on the following pages. Please visit <a href="www.simatec.com">www.simatec.com</a> for further technical data regarding this lubricant and simatec automatic lubricators.

## Werter simalube Kunde

DE

Wir bestätigen hiermit, dass die automatischen Schmierstoffspender simalube und simalube multipoint, mit der Bezeichnung SLO6, mit dem Schmierstoff Blasolube 590 befüllt sind. Das Sicherheitsdatenblatt zu diesem Schmierstoff finden Sie auf den folgenden Seiten. Technische Daten zum Schmierstoff und den automatischen Schmierstoffspendern simalube finden Sie unter: <a href="https://www.simatec.com">www.simatec.com</a>

### Cher client simalube

FR

Nous certifions que les graisseurs automatiques simalube et simalube multipoint appelés SLO6 sont remplis avec le lubrifiant Blasolube 590. La fiche de données de sécurité de ce lubrifiant peut être trouvé dans les pages suivantes. Concernant les données techniques du lubrifiant tout comme les graisseurs automatiques simalube, vous allez trouver ces détails sous le lien suivant : <a href="https://www.simatec.com">www.simatec.com</a>

#### Estimado cliente de simalube

ES

Por la presente certificamos que los lubricadores automáticos simalube y simalube multipoint con la designación SLO6, están rellenados con el lubricante Blasolube 590. La ficha de datos de seguridad de este lubricante Usted pueden encontrar en las siguientes páginas. Para especificaciones técnicas del lubricante y de los lubricadores automáticos simalube ver: <a href="https://www.simatec.com">www.simatec.com</a>

#### Caro cliente simalube

IT

Con la presente confermiamo che i lubrificatori automatici simalube e simalube multipoint con la designazione SLO6 sono riempiti con lubrificante Blasolube 590. La scheda dati di sicurezza per questo lubrificante é riportato sulle seguenti pagine. I dati tecnici del lubrificante e dei lubrificatori automatici sono disponibili sul sito: <a href="https://www.simatec.com">www.simatec.com</a>

22.12.2020 / simatec ag, Wangen a. Aare, Switzerland

© simatec 22.12.20 MSDS - simalube SL06

Page : 1/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Blasolube® 590

· Code du produit: 00590-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Graisseurs automatiques Simalube

Produit lubrifiant Graisse lubrifiant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur / fournisseur:

**BLASER SWISSLUBE AG** 

Winterseistrasse 22

CH-3415 Hasle-Rüegsau

Suisse

Tel.: +41 (0)34 460 01 01 E-mail: blaser@blaser.com

· Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Pour des conseils sur les urgences:

chimiques, deversements, risques incendies, expositions: +33 1 72 11 00 03 (24/24. 7/7).

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange:
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit est considéré comme non dangereux selon le règlement CLP.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit ne répond pas aux critères qui conduit à un étiquetage.
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers aucun
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- · Déclarable ou des composants dangereux: néant
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 2)

Page : 2/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Blasolube® 590

· Après contact avec les yeux:

(suite de la page 1)

- Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction appropriées:
- CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage optimale entre 0°C et 40°C.

Durée de stockage: Au minimum 3 ans en récipient férmé d'origine.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:

Chiffres limites sur les lieux de travail (brouillard d'huile) CH: 5 mg/m<sup>3</sup>

(suite page 3)

Page : 3/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Blasolube® 590

(suite de la page 2)

## Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et la norme correspondante EN 374.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

La rupture à travers, entre autres, en fonction de la densité du matériau et du type de gants et doit donc être déterminée dans chaque cas particulier.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Remplacer en cas d'usure!

Des gants imperméables: caoutchouc nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### · Protection des yeux:

Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166

(Canada: ANSI Z87.1 - 2010)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques	
<ul> <li>9.1 Informations sur les propriétés physique</li> <li>Indications générales</li> <li>Aspect:</li> </ul>	es et chimiques essentielles
· Forme:	Pâteuse
· Couleur:	Jaune-verdâtre
Odeur:	Genre pétrole
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non applicable.
<ul> <li>Changement d'état:</li> <li>Point de fusion/point de congélation:</li> <li>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullit</li> <li>Température de suintement:</li> <li>Point d'écoulement:</li> </ul>	Non applicable ion: Non déterminé. 140°C (ISO 2176 / ASTM D566) Non applicable
· Point d'éclair:	>200 °C (ISO 2592 / ASTM D92) (valeur de l'huile minérale-, ester- ou synthétique, traitée)
· Inflammabilité (solide, gaz): · Température d'inflammation:	Non applicable Non applicable non déterminé
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

Page : 4/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Blasolube® 590

	(suite de la pag
· Limites d'explosion (@1013 mbar):	
Inférieure:	0,6 Vol %
· Supérieure:	6,5 Vol %
· Propriétés comburantes	Non applicable
· Densité à 20 °C:	0,9 g/cm³ (DIN 51757 / ASTM D1217)
Densité de vapeur:	Non applicable.
•	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.
· Pénétration	376 mm/10 @ 25°C ( 77°F ) (ISO 2137 / ASTM D217)
	NLGI classe: 0
9.2 Autres informations:	des données de sécurité pertinent , qui doit être considéré comme spécifications du produit.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucun connues si utilisé comme dirigé.
- · 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

(en cas d'incendie ou d'oxydation):

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
- > 2000 < 5000 mg / kg (oral, rat)
- > 5'100 mg/m<sup>3</sup> 4h (par inhalation, rat)
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Page : 5/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Blasolube® 590

(suite de la page 4)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Catalogue européen des déchets

12 01 12\* déchets de cires et graisses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au trans	sport
14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport classe de risque:	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant (selon IMDG):	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II la convention Marpol et au recueil IBC	de Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci- dessus.
IATA	IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition
"Règlement type" de l'ONU:	néant

- FR

Page : 6/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Blasolube® 590

(suite de la page 5)

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales: pas d'autres règlements.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Cette préparation ne contient pas de SVHC ( "Substances of Very High Concern")
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Réglementations / autorisations / listages:

Informations pour numéros d'enregistrement de REACH dans l'article 3:

En cas d'absence de numéro d'enregistrement REACH sur les substances dangereuses mentionnées, les substances sont exemptés de la réglementation d'enregistrement REACH (p.e. polymères).

## · RoHS:

Le produit est conforme aux directives européennes 2015/863/CE, 2011/65/CE, 2002/95/CE, DEEE 2002/96/CE, 2003/11/CE, 2005/53/CE et RoHS.

Les matières suivants NE SONT PAS contenu:

Pentabromo-diphényl-éther, Octabromo-diphényl-éther, diphényl-éthers polybromés (PDBE) et / ou des biphényles polybromés (PBB), Bis (2-éthylhexyl) phthalate (DEHP), Benzyl butyl phtalate (BBP), Dibutyl phtalate (DBP), Diisobutyle phtalate (DIBP), plomb ou des composés de plomb, cadmium ou des composés de cadmium, mercure ou des composés de mercure, les composés de chrome Cr<sup>6</sup>+.

#### · IP346

Les huiles minérales raffinées contenus sont exemptés de l'étiquetage.

La teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (PCA), selon IP 346 est inférieure à 3% (extrait DMSO).

- · Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits
- · Contact: Mme. Wilson + M. Feller

#### Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

### · Acronymes et abréviations:

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) ISO: International Organisation for Standardisation

(suite page 7)

Page : 7/7

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 et 830/2015/CE



Date d'impression : 22.12.2020 Numéro de version 5 Révision: 22.12.2020

Nom du produit: Blasolube® 590

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

DMSO: Dimethyl sulphoxide extract

IP 346: Institute of Petroleum and related for testing methods for petroleum and fuel products.

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

ATE: estimation de toxicité aiguë

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

Un astérisque (\*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.

(suite de la page 6)

FR